

ARRETE N° 28/2025

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2025 - RUES BARREES

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Considérant les festivités du Dimanche 13 juillet 2025 et notamment le feu d'artifice,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules le Dimanche 13 juillet 2025 de 18H30 à minuit et le Lundi 14 Juillet 2025 de 01h00 à 02h00 du matin:

- rue du Val,
- rue du Bac,
- du rond-point de la D 922 jusqu'à la station d'épuration

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur le site internet. Le Maire et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 19/06/2025
Le Maire,
Romain SOURIOUX



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Sourieux', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JULIEN SUR CHER' around the top and '(Loir et Cher)' at the bottom, with a central emblem depicting a church or town scene.